

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
28 novembre
2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue 28 novembre 2016, à 19 h 52, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour à Lyster.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
28 novembre
2016

**ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 28 novembre 2016**

- 1 *AVIS DE CONVOCATION*
- 2 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 3 *TRANSPORT*
 - 3.1 Demande d'aide financière réalisation des travaux – Rang 3 ouest
- 4 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Avis de
convocation

Tous les membres du conseil municipal sont présents et ils renoncent à l'avis de convocation et au délai, et consentent à la tenue de la présente séance spéciale.

282-11-2016
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

283-11-2016
Demande d'aide
financière
réalisation des
travaux – Rang
3 ouest

ATTENDU que la Municipalité de Lyster a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

ATTENDU que la Municipalité de Lyster désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉ) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

284-11-2016
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE

<i>Initiales du maire</i>
<i>Initiales du dir. gén.</i>

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière